



## La sécurité humaine et les interventions canadiennes en Haïti



Richard Garon, Pascale Labbé et Dorothée Roy

*Richard Garon est étudiant au doctorat en science politique à l'Université Laval. Il travaille au sein du Programme Paix et Sécurité internationales et de la Chaire en gestion de la défense. Dorothée Roy et Pascale Labbé sont étudiantes à la maîtrise en relations internationales et membres du comité exécutif de la Délégation de Droits et démocratie de l'Université Laval. Dorothée Roy est auxiliaire de recherche à la Chaire de recherche du Canada en sécurité internationale.*

Depuis la fin de la Guerre froide, on constate certains bouleversements politiques qui ont détourné les préoccupations traditionnelles des États sur les questions de sécurité. Jusqu'au début des années 90, le concept de sécurité était centré sur la défense physique d'un État, face à des menaces extérieures ou internes. La réponse traditionnelle à ces menaces était donc l'utilisation de forces armées équipées et entraînées pour infliger une défaite à un rival semblable. De plus, on dissociait difficilement les intérêts d'un État des intérêts de sa population civile. Enfin, la réponse aux menaces à la sécurité passait principalement par les armes ou par des ententes de coopération entre les États concernés<sup>1</sup>. Depuis la fin de la Guerre froide, les conflits sont principalement intra-étatiques. Dans cette perspective, un État fait face à un ennemi diffus et transnational utilisant des moyens de combat asymétriques et maximisant l'emploi de la technologie (Internet et armes de destruction massive). Ces changements dans la nature même des conflits a mis de l'avant la nécessité d'assurer la sécurité des individus puisque ces derniers ne sont plus automatiquement protégés par leurs gouvernements<sup>2</sup>. Comme l'a souligné Vaclav Havel, «La souveraineté de la communauté, de la région, de la nation, de l'État (...) n'a de sens que si elle découle d'une authentique souveraineté – c'est-à-dire de la souveraineté de l'individu»<sup>3</sup>. Le concept de sécurité s'est modifié et approfondi. Il se définit désormais davantage comme un continuum touchant plusieurs aspects, dont l'environnement, la société et, bien entendu, l'individu. Au Canada, l'intégration du concept de sécurité humaine au sein de la politique étrangère du pays s'est faite progressivement au cours de la décennie 1990. Or, ses limites conceptuelles et sa mise en pratique sont rapidement devenues des obstacles à l'exercice efficace de cette doctrine dans la politique étrangère du Canada. L'action en Haïti est un bon exemple d'illustration des échecs et des réussites de l'intervention canadienne et internationale au nom de la sécurité humaine.

### Qu'est-ce que la sécurité humaine ?

En 1994, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a développé une approche de la sécurité humaine en prenant en considération ses effets sur le développement humain. Dans cette approche, le centre d'intérêt de la sécurité humaine est l'individu et non l'État. Comme le PNUD l'indique dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1994, la sécurité humaine ne consiste pas uniquement à protéger les individus lors des conflits, mais plus spécifiquement à contrer sept types d'insécurité humaine. Il s'agit de la non-vérification de la croissance démographique, la dégradation de l'environnement et la pollution, le trafic de la drogue, le terrorisme international, l'instabilité financière, l'instabilité commerciale et l'inégalité dans le monde<sup>4</sup>. Un plan d'action pour lutter contre l'insécurité humaine doit agir sur différentes sphères de la sécurité et assurer la sécurité économique,



1. Myriam GERVAIS et Stéphane ROUSSEL, «De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada (1990-1996)», *Revue Études internationales*, vol. 24, n° 1, mars 1998, p. 26

2. Lloyd Axworthy, «Canada and human security : the need for leadership», *International Journal*, Vol. 52, printemps 1997, p. 183.

3. Lloyd AXWORTHY, «Introduction», *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie : protection des personnes, promotion de la paix*, Rob McRae et Don Hubert (dir.), McGill-Queen's University Press, Montréal, Kingston, p. 14. – traduction libre –

4. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain*, 1994, Information tirée d'un rapport d'un colloque organisé par le Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut de hautes études internationales de l'Université de Genève, 8 et 9 mars 2001, (en ligne) [http://www.humansecuritynetwork.org/docs/report\\_may2001\\_3-f.php](http://www.humansecuritynetwork.org/docs/report_may2001_3-f.php)



financière, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique<sup>5</sup>. Cette vision de la sécurité est partagée par certains universitaires, dont les tenants de l'école de Copenhague. De son côté, l'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a proposé une division de l'action liée à la sécurité humaine comprenant cinq volets<sup>6</sup> : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix après les conflits, et le traitement des causes profondes de conflit, misère économique, injustice sociale et oppression politique<sup>7</sup>. Toutefois, cette conception de la sécurité humaine a des limites, principalement d'ordre juridique. « Les institutions de sécurité collective peuvent difficilement justifier une intervention lorsqu'il s'agit de conflits intra-étatiques. Il est donc difficile de soutenir des solutions visant la résolution de ce genre de conflit ou d'assurer la protection des droits humains là où les structures d'État ne le permettent pas et où les autorités ne l'acceptent pas. »<sup>8</sup>.

## Le Canada et la sécurité humaine

La sécurité humaine fut une doctrine importante du gouvernement du Canada pendant les années 1990. Son approche s'est toutefois orientée davantage sur la protection des individus lors de conflits, divergeant ainsi de la conception onusienne du terme. Dès 1995, le concept de sécurité humaine est intégré dans le document gouvernemental *Le Canada dans le monde, Énoncé du gouvernement*, document qui exposait les nouvelles grandes priorités canadiennes en matière de politique étrangère. Toutefois, la portée de cette doctrine fut relativement limitée étant donné ses difficultés d'application dues au contexte international de cette décennie<sup>9</sup>. En 2000, le gouvernement canadien publiait le document *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*. Cette nouvelle politique portant sur la sécurité



humaine cible les priorités du gouvernement en matière de sécurité humaine au sein de sa politique étrangère. En premier lieu, il s'agit de permettre la mise en place, dans les pays ciblés, d'un système de sécurité publique visant principalement la lutte aux activités criminelles transnationales.

**Le Canada a su se démarquer en allant de l'avant avec des initiatives internationales qui ont eu (et ont toujours) une portée considérable.**

Vient ensuite la protection des civils grâce à l'instauration de normes juridiques renforcées afin de protéger les individus, particulièrement en situation de guerre, qu'il s'agisse d'enfants, de déplacés, de réfugiés ou de tout ce qui touche de près ou de loin aux droits de la personne. Deux autres priorités ciblées par le gouvernement visent à prévenir les conflits et à favoriser l'établissement d'institutions permettant la mise en place d'une bonne gouvernance et d'une responsabilisation de l'État face à ses citoyens. Enfin, en cinquième lieu, on indique l'importance des opérations de soutien de la paix par le déploiement d'experts, de militaires, de policiers et de civils canadiens<sup>10</sup>. Or, ces grandes orientations stratégiques ont-elles véritablement permis à l'action canadienne d'être plus efficace en matière de sécurité humaine ? Comme l'indique M. Axworthy, « dans les situations où nous avons décidé de nous engager, notre *modus operandi* a été de faire ce que nous pouvions là où il était possible d'obtenir un impact perceptible et positif, et ce, au meilleur de nos capacités »<sup>11</sup>.

Le Canada a su se démarquer en allant de l'avant avec des initiatives internationales qui ont eu (et ont toujours) une portée considérable. Il fut un acteur majeur dans la mise en place de la Convention

d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il s'est aussi impliqué activement dans l'établissement d'une Cour pénale internationale permanente et efficace et a aussi participé à l'établissement du Protocole facultatif à la Convention relative au droit des enfants concernant la participation des enfants aux conflits armés. Ces initiatives sont autant d'exemples démontrant le positionnement du Canada en faveur de la sécurité humaine. Son objectif ainsi est non seulement d'augmenter la sécurité humaine à travers le monde, mais aussi de favoriser la stabilité du système mondial<sup>12</sup>. Toutefois, l'intervention directe du Canada dans un pays tiers au nom de la sécurité humaine est plus ardue. Le débat autour du droit d'ingérence et du droit humanitaire est toujours bien présent et l'action canadienne est dépendante de la position prise par le gouvernement sur ces questions<sup>13</sup>.

## Haïti

Au cours des deux cents ans d'indépendance, la République d'Haïti a traversé de nombreuses périodes d'instabilité. Pourtant, elle n'a pas connu de guerre contre d'autres nations, ni suscité la convoitise de ses voisins, elle est demeurée géographiquement isolée et a surtout bénéficié de l'appui de plusieurs États, dont les États-Unis et le Canada. Malgré tout, la majorité des observateurs reconnaissent que la sécurité d'Haïti a été compromise durant toute cette période<sup>14</sup>. En fait, Haïti représente l'exemple typique de la vision contemporaine de la sécurité à plusieurs volets, où la sécurité physique et militaire chevauchent de multiples autres facettes. L'instabilité politique et économique du pays, la surpopulation, le manque de ressources naturelles, la situation environnementale désastreuse et la pauvreté

5. Lloyd AXWORTHY, *op. cit.*, p. 4.

6. David LEE, « Étude de cas : Haïti », dans *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie : protection des personnes, promotion de la paix*, Rob McRae et Don Hubert (dir.), McGill-Queen's University Press, Montréal, Kingston, p. 108.

7. *Idem*, note de bas de page, p.115 : Nations Unies. BOUTROS-GHALI, Boutros, « Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix », *Rapport du Secrétaire général à la réunion du Conseil de sécurité* (A/47/277-S24111), 17 juin 1992.

8. Myriam GERVAIS et Stéphane ROUSSEL, *op. cit.*, p. 44.

9. *Ibid.*, p. 47.

10. Ministère des Affaires étrangères, *Vivre à l'abri de la peur : la politique étrangère du Canada et la sécurité humaine*, Ottawa, septembre 2000.

11. Lloyd AXWORTHY, *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie : protection des personnes, promotion de la paix*, *op. cit.*, p. 9.

12. Jean-François RIOUX, « Aspects nationaux, sécurité humaine et défense nationale » dans *La sécurité humaine, une nouvelle conception des relations internationales*, Jean-François Rioux (dir.), Édition Harmattan, 2002, p. 263.

13. Myriam GERVAIS et Stéphane ROUSSEL, *op. cit.*, p.44.

14. David MALONE, *Decision-Making in the UN Security Council. The Case of Haiti, 1990-1997*, Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 156.

extrême de la majorité de la population ne sont que quelques-uns des problèmes qui accablent Haïti<sup>15</sup>. Dans le cadre de cette brève étude, nous limiterons nos observations pour nous concentrer sur la dimension humaine de la sécurité selon deux grands ensembles : les facteurs internes et ceux externes. Ainsi, nous désirons répondre à la question suivante : vingt ans d'intervention internationale en Haïti ont-ils permis d'améliorer la situation sur le terrain ?



Image provenant du site : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/latinamerica/haïti-map-en.asp>

En premier lieu, il est important de retracer les racines du problème complexe que représente Haïti. Avant même qu'elle ne devienne une préoccupation dans certains pays occidentaux, la question de la sécurité humaine était d'actualité pour l'Haïtien moyen. En effet, déjà avant la chute du régime Duvalier en 1986, la situation sécuritaire était désastreuse. Alors que le pays et sa population jouissaient d'un certain confort durant les années 1950, les conditions se sont rapidement détériorées sous François « Papa Doc » Duvalier. Pour asseoir son pouvoir, le dictateur purgea l'armée, qui jouait traditionnellement un rôle de contrepoids politique. Au fil des ans et des présidents, l'armée se réservait le devoir de préserver l'indépendance nationale et surtout la liberté de renverser, le cas échéant, un pouvoir politique jugé « inconvenant ». Pour remplacer cette armée qui se jugeait elle-même au service du peuple haïtien, Duvalier créa son propre service de sécurité, les fameux « tontons macoutes ». Ceux-ci originaires de la classe moyenne rurale et totalement loyaux au « président à vie », devinrent un outil de répression efficace pour réduire au silence toute dissidence contre le régime en place<sup>16</sup>. Leurs méthodes préférées furent l'intimidation ou l'élimination physique pure

et simple. Cette période a marqué le début de la fin pour la sécurité humaine en Haïti. Cette situation déjà difficile, s'est rapidement dégradée avec l'accession au pouvoir de Jean-Claude « Baby Doc » Duvalier en 1971. Le fils, au charisme différent de celui du père, voit son pouvoir s'effriter graduellement pour faire place à une instabilité croissante. Pendant des années, les combats opposant l'armée qui tentait de rétablir l'indépendance, les tontons macoutes désireux de maintenir leur statut social et les groupes criminalisés qui profitaient des opportunités offertes par l'absence de véritables forces de l'ordre, ont fait rage. Au centre de ces troubles se trouvait une population qui en subissait tous les effets négatifs à savoir : le vol institutionnalisé, l'intimidation, l'escroquerie, les menaces et les exécutions sommaires et arbitraires. L'insécurité constante de la population à ce moment-là fut aggravée par une crise économique globale et des conditions de vie pitoyables qui se traduisirent par une chute fulgurante de l'espérance de vie<sup>17</sup> (52 ans).

### Leurs méthodes préférées furent l'intimidation ou l'élimination physique pure et simple.

À plusieurs reprises entre 1986 et 2004, ces conditions furent exploitées tour à tour par l'armée, le parti politique « Fanmi Lavalas » ou d'autres leaders charismatiques afin de mobiliser la population et renverser le pouvoir<sup>18</sup>. À chaque fois, ces mouvements populaires avaient pour objectif avoué l'amélioration de la situation générale du pays. Cependant, faute de moyens, de volonté, d'appui extérieur ou par la dynamique interne établie durant l'ère des Duvalier, une amélioration des conditions de vie de la couche vulnérable de la population a tardé à se concrétiser. Pourtant l'aide étrangère

a afflué en Haïti. Ainsi, au premier rang des nombreuses causes d'insécurité se trouve l'instabilité politique, véritable source de la violence et du patronage qui engendrent les nombreuses crises économiques.



L'aide internationale quant à elle, se présente sous plusieurs formes. L'assistance la plus visible est celle des forces militaires et policières multinationales (1994, 2000 et 2004) ou onusiennes (1994 à 1997, 2000 et 2004). Ces forces ont eu pour objectif le rétablissement et le maintien de l'ordre public, ainsi que la formation d'un corps policier professionnel, la sensibilisation aux droits de la personne et le renforcement des institutions judiciaires. Dans ces efforts de reconstruction de la paix sociale en Haïti, la participation canadienne a été considérable, avec l'envoi de troupes militaires, de plusieurs centaines de policiers, d'appuis techniques et d'équipement par différents ministères ou d'agences telles qu'Élection Canada et l'Agence canadienne de développement international (ACDI)<sup>19</sup>. Le Canada n'a pas été le seul pays à faire preuve de générosité car l'aide internationale à la République d'Haïti depuis 1996 dépasse les 500 millions de dollars américains par année<sup>20</sup>, soit près de 15 % du PIB d'Haïti qui se chiffre à 3,2 milliards de dollars américains. Outre l'action canadienne effectuée dans le cadre onusien, il est important de mentionner l'aide bilatérale versée par le Canada à Haïti. Il s'agit du plus vaste programme canadien du genre dans les Amériques<sup>21</sup>. Dernièrement, le ministre des Affaires étrangères du Canada a annoncé une nouvelle aide bilatérale de 8 millions de dollars qui s'ajoutent aux 17 millions promis pour les efforts de démocratisation et de stabilisation en Haïti à l'approche des élections

15. *Ibid.*

16. Henryk SZLAJFER, « Against Dependent Capitalist Development in Nineteenth-Century Latin America: The Case of Haiti and Paraguay », dans *Latin American Perspectives*, Vol 13, Issue 1, Winter 1986, pp. 57-58.

17. Richard SNYDER, « Explaining Transitions from Neopatriarchal Dictatorships », dans *Comparative Politics*, Vol 24, Issue 4, Jul 1992, p. 388.

18. Chetan KUMAR et Elizabeth COUSENS, *Policy Briefing : Peace building in Haiti*, New York, International Peace Academy, 1997, p. 3 ; Jean-Claude LECLERC, « Impasse en Haïti ». *Le Devoir*, 28 décembre 2004, p. B-6 ; Pierre BELLEMARE, « Haïti : La capitale assiégée », *La Presse*, 6 novembre 2004, p. A-22.

19. Site de l'ONU, « Historique des missions de paix en Haïti », [http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/co\\_mission/unmihfacts.html](http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/co_mission/unmihfacts.html)

20. Banque mondiale, « Fiche-pays de Haïti », <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEIL/EXTN/PAYSEXTN/LACINFRENCHEXT/HAITIINFRENCHEXTN/0,contentMDK:20227233~pagePK:141137~piPK:41127~theSitePK:461315,00.html>. Consulté le 7 avril 2005.

21. David LEE, *op. cit.*, p.110.

prévues à l'automne 2005<sup>22</sup>. En plus de l'aide économique et gouvernementale, de nombreuses ONG canadiennes sont actives dans plusieurs domaines comme l'aide humanitaire, l'enseignement, la santé, l'observation des élections et le respect des droits humains. Malgré ces engagements de la part de la communauté internationale, plusieurs des missions internationales et projets n'ont pas mené à terme leurs mandats. Ainsi, la cause interne d'insécurité n'a pas nécessairement été atténuée par l'intervention internationale. Les exemples d'actions internationales ayant empiré la situation de la sécurité humaine en Haïti sont légion. L'appui fourni par certains pays au renversement des différents gouvernements, le refoulement des réfugiés, l'embargo<sup>23</sup>, le gel de l'aide économique ou le refus de renouveler le mandat de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITHNUH)<sup>24</sup>, n'en sont que quelques exemples.

L'instabilité politique et la catastrophe écologique de 2004 ne sont que deux aspects du problème récurrent de la sécurité humaine en Haïti. Malgré les efforts de la communauté internationale, il faut rappeler que la sécurité humaine ne peut être assurée que dans un contexte de règlement global des causes d'insécurité. Les problèmes les plus criants sont bien entendu l'accès à l'eau potable, la criminalité élevée, un revenu annuel inférieur à 350 \$ par année par habitant, l'analphabétisme, la santé (dont le taux de SIDA/VIH le plus élevé hors d'Afrique) et surtout l'environnement avec 97 % de déforestation, la destruction de la flore aquatique et la surpopulation. L'apaisement de ces souffrances ne peut être que temporaire et une solution à long terme doit être envisagée. Ainsi, comme nous l'avons décrit, le problème est avant tout politique. Malgré l'aide économique étrangère, en dépit des efforts pour instaurer un service de police professionnel et outre les missions de stabilisation par les forces militaires, ce n'est qu'avec l'instauration durable d'une bonne gouvernance et le règlement de l'ensemble des problèmes que la sécurité humaine pourra être assurée en Haïti. ■

22. Le Canada augmente son aide à Haïti (2005-08) Communiqué de presse, Le 16 mars 2005, [www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/0/66BD567C04C4E8CA85256ED6003EFBD9?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/0/66BD567C04C4E8CA85256ED6003EFBD9?OpenDocument)

23. L'embargo étant l'élément ayant le plus envenimé la situation économique et environnementale ainsi que l'infrastructure sociale en Haïti, le Canada pourrait donc être considéré parmi les pays qui ont à la fois le plus aidé et freiné le rétablissement de la sécurité en Haïti, avec les États-Unis et la Chine.

24. David MALONE, *op. cit.* p.134.

## Saviez-vous que ?\*

- En Haïti, en 2000, le revenu moyen par personne était de 440 \$ US par année. Il a chuté au cours des cinq dernières années pour atteindre 350 \$ US par année en 2004. La majorité des 8,3 millions d'Haïtiens vivent avec moins d'un dollar par jour. Alors qu'en 1998, l'espérance de vie était de 54 ans, elle est maintenant de 49 ans; un recul similaire a également été enregistré par rapport au taux d'alphabétisation chez les adultes et de la malnutrition chez les enfants.
- Haïti a connu 33 coups d'État en 200 ans d'indépendance.  
(Source: [http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/VLUDocFr/\\_191gomt39510n0pbiqtqg](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/VLUDocFr/_191gomt39510n0pbiqtqg))
- Le 26 novembre 2000, Jean-Bertrand Aristide est élu Président d'Haïti avec 92 % des voix, mais avec un taux de participation dépassant à peine les 10 %. L'opposition et la communauté internationale contestent aussitôt les résultats. Après des discussions infructueuses entre le gouvernement Aristide et l'opposition, une tentative de médiation de la CARICOM et plusieurs initiatives diplomatiques, un conflit armé éclate dans la ville des Gonaïves au début du mois de février 2004.
- Depuis le 29 février 2004, date à laquelle le Président Aristide démissionne à la suite de l'aggravation de la crise politique, Boniface Alexandre est désigné par la Constitution comme Président intérimaire de la République d'Haïti.
- L'Assemblée nationale d'Haïti a cessé de fonctionner en janvier 2004 lorsque les mandats de tous les députés et des 2/3 des sénateurs ont expiré. Actuellement, le premier ministre par intérim depuis le 12 mars 2004, Gérard Latortue, dirige par décret. Ce dernier a été désigné, en même temps que 12 autres membres du gouvernement de transition, par le Conseil des sages, un groupe de personnalités haïtiennes, pour remplacer Yvon Neptune qui a démissionné en même temps qu'Aristide.
- Latortue a signé, au nom du gouvernement de transition, des membres du Conseil des sages, des représentants des groupes politiques et des organisations de la société civile, un pacte politique appelé le « Consensus de transition politique ». L'Organisation Fanmi Lavalas, ancien parti d'Aristide, n'a pas donné son aval à cet accord. Après les élections, prévues pour 2005, ce document désignant les fonctions du gouvernement de transition sera désuet.  
(Source: CIA, The World Factbook: <http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/ha.html>)  
et  
[http://www.un.org/french/peace/peace/cu\\_mission/minustah/](http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/minustah/)).
- La MINUSTAH  
Établie par la résolution 1542 du Conseil de sécurité le 30 avril 2004 pour une durée initiale de 6 mois, la MINUSTAH est prolongée par la résolution 1576 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2005.  
Effectifs au 31 janvier 2005 :  
7 392 personnels en uniforme, y compris 5 994 soldats (provenant de 20 pays), 1 398 agents de police civile (provenant de 34 pays).  
Personnel civil international : 316  
Personnel civil local : environ 800  
Budget approuvé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 : 379,05 millions de dollars.  
(Source: [http://www.un.org/french/peace/peace/cu\\_mission/minustah/](http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/minustah/))
- En janvier 2005, le Canada avait 102 représentants en Haïti : 2 représentants militaires et 100 policiers civils. Le chef de la police civile pour la MINUSTAH, David Beer, est d'ailleurs un canadien. (Monthly Summary of Contributors of Military and Civilian Police Personnel.  
(Source: [http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/2005/January2005\\_3.pdf](http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/2005/January2005_3.pdf))

\* Préparé par **Andréanne Lauzé-Jean**, auxiliaire de recherche à la *Chaire de recherche du Canada en sécurité internationale* de l'Institut.

## Sécurité mondiale

- **Rédaction:** *Chaire de recherche du Canada en sécurité internationale*
- **Publiée par:** *Le Programme Paix et sécurité internationales*  
*Gérard Hervouet, Directeur*  
*Institut québécois des hautes études internationales (HEI), Université Laval*
- **Supervision éditoriale:** *Claude Bassot*
- **Conception et réalisation graphique:** *Alphatek*

*Le bulletin Sécurité mondiale est accessible sur Internet à l'adresse suivante : [www.ighei.ulaval.ca](http://www.ighei.ulaval.ca)*  
*Pour informations : (418) 656-7771*